



HEUDICOURT

FLASH INFO N°10

septembre 2025



ENVIRONNEMENT

Un composteur partagé est installé rue du cimetière et des bio seaux sont disponibles en mairie

page 3



ACTUALITÉS

Nos jeunes à l'honneur et notamment Timéo Bauchart, nouveau Jeune Sapeur Pompier à Epehy !

page 4



MANIFESTATIONS

Retrouvez les dates des prochaines manifestations prévues sur la commune

page 6

HEUDICOURT

est sur



IntraMuros
L'essentiel près de chez vous.

Accédez à toutes les informations de votre bassin de vie depuis votre mobile !

Consultez les événements, actualités, services mairie de votre commune ou les informations essentielles concernant l'école de vos enfants, les commerces ou associations du territoire en quelques clics. Et pour ne rien rater, recevez des notifications.

Simple, rapide, gratuit !

Ne nécessite aucune adresse mail, ni aucun mot de passe !



COMMENT CA MARCHE ?

Téléchargez GRATUITEMENT l'application intramuros en toute simplicité sur votre mobile ou tablette.



Google Play Store



Apple store (iphone)



IntraMuros

*Sélectionnez ensuite **Heudicourt** et naviguez dans les différents onglets pour découvrir toutes les fonctionnalités permises par l'application mobile de votre commune.*



COMPOSTEUR PARTAGÉ

En partenariat avec la communauté de communes de la Haute Somme, nous avons mis en place un site de compostage partagé dans la commune.

Le composteur se situe Rue du Cimetière, à côté de la benne à verre.

Pour réaliser vos apports dans le composteur, des « bio seaux » sont disponibles en mairie. Pour l'obtenir, il vous faudra vous rendre en mairie et vous inscrire en remplissant une feuille d'information.

OPÉRATION AMIANTE LES 4 ET 11 OCTOBRE 2025



Centre de stockage COVED
03.22.86.82.62
Route départementale 917 80240 Nurlu



CONDITIONS
DE
DÉPÔT

- ✓ Être un particulier
- ✓ Habiter dans l'une des 60 communes de la CCHS
- ✓ Être muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité
- ✓ Avoir préalablement emballé l'amiante via son kit
- ✓ Porter un masque et venir avec son propre stylo
- ✓ Quantité max par visite : 10 tôles d'amiante et/ou 3 sacs de 25kg



Les déchets acceptés

Il s'agit d'amiante ciment ou d'amiante lié à d'autres matériaux inertes :
Éléments de bardage, de revêtement ou de couverture (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façade)
Canalisations (évacuations d'eau pluviale, adduction d'eau, conduits de cheminée où l'amiante est mélangé au ciment)



Les déchets refusés

L'amiante libre (mousse)
L'amiante friable (poudre)
Ils se présentent généralement sous la forme de flocage ou feutre et sont utilisés notamment pour la protection d'incendie, les plafonds d'isolation phonique
Pour ces types d'amiante, il faut faire appel à une société spécialisée.



Prendre rendez-vous pour récupérer le kit d'amiante

- Contacter COVED au 03.22.86.82.62
- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- Au plus tard 3 jours avant le dépôt

AUCUN DÉPÔT NE POURRA ÊTRE RÉALISÉ SANS LA PRISE DE RENDEZ-VOUS



Précautions de préparation

- S'équiper d'Équipements de Protection Individuelle (masque FFP3, gants, lunettes, combinaison) **non fournis**
- Mouiller les éléments à démonter pour éviter les envols
- Démonter sans casser, percer ou scier
- Emballer l'amiante dans les films fournis
- Retirer les Équipements de Protection Individuelle délicatement et les emballer dans un **sac plastique**
- Prendre une **douche d'hygiène**
- **Amener le tout au centre de Nurlu**



Précautions de transport

- Dans un véhicule fermé, vérifier que les **préemballages soient bien fermés**
- Dans une remorque, mettre une **bâche**



Dépôt au centre de Nurlu

- Vérification par l'agent du préemballage
- **Remplir le registre de dépôt**
- **Déposer l'amiante et les Équipements de Protection Individuelle suivant les indications de l'agent**

LES GESTES À PROSCRIRE

Ne pas casser - broyer - découper - frotter ou brosser les éléments à base d'amiante
Ne pas inhaler les poussières

ACTUALITÉS

NOS JEUNES À L'HONNEUR

Nous adressons toutes nos félicitations à Timéo Bauchart qui, après quatre années de formation, a réussi les épreuves du Brevet National de Jeunes Sapeurs Pompiers.

Il s'apprête désormais à intégrer le Centre de Secours d'Épehy.

Son engagement, son sérieux et sa détermination font de lui un exemple pour les jeunes de la commune

Nous lui souhaitons une belle réussite dans cette nouvelle étape de son parcours.



UNE MÉDAILLE POUR JEAN-LUC NAYET

Comme chaque année, la cérémonie du 8 mai a débuté par une petite messe à l'église St Remy avant que chacun puisse se réunir autour du monument aux morts pour écouter le discours de Monsieur Leplat, maire de la commune et entamer la Marseillaise.

Les cérémonies se sont conclues par un verre de l'amitié offert par la municipalité à la salle des fêtes où Monsieur Bernard Milliot, président de l'association des anciens combattants a mis à l'honneur son porte drapeau, Monsieur Jean-Luc Nayet et l'a félicité pour son beau parcours, jalonné de bonnes actions : 20 ans de porte drapeau sollicité en toutes circonstances. Il reçoit donc la médaille de la fidélité et les félicitations de toute l'assemblée.



**DEVIENS
JSP
JEUNE SAPEUR POMPIER**

**REJOINS-NOUS
VITE !**

**TU AS ENTRE 13 ET 15 ANS
TU VEUX APPRENDRE A PORTER SECOURS
TU HABITES DANS LE SECTEUR
D'UN CENTRE DE SECOURS DU**

FLASHE CE QR CODE ET

ADJSP 80

Service communication du SDIS 80 - 7 - allée du lacaire 80000 Amiens

TU VEUX DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER ?

Vous avez entre 13 et 15 ans ?

Vous souhaitez devenir sapeur-pompier plus tard ?

Rejoignez les rang des JSP de la Somme !

- Découvrez le matériel d'incendie, apprenez les techniques de lutte contre l'incendie
- Apprenez les gestes qui sauvent
- Faites du sport
- Participez à des manœuvres et à des cérémonies
- Gagnez en courage
- Apprenez le dépassement de soi
- Évoluez au sein d'une véritable équipe
- Partagez des valeurs de solidarité et de civisme
- Participez à des compétitions sportives entre jeunes !

Modalités

- être âgé de 13 à 15 ans,
- fournir un certificat médical d'aptitude physique,
- fournir un certificat de vaccination antitétanique
- fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

L'inscription intervient dès la rentrée scolaire et la durée de formation est de 4 cycles (Entre 3 et 4 ans suivant l'âge d'intégration).

Les sections de JSP sont ouvertes aux jeunes de nationalité étrangère.

Plus d'infos par mail : sectionjspdeperonne@gmail.com

MANIFESTATIONS

Nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines manifestations !

OCTOBRE

Dimanche 19 à partir de 12h00 - REPAS DANSANT animé par la GBN Family, Tartiflette et son assiette de charcuteries, salade, dessert
Tarif : 15€ par personne - *Réservation obligatoire (coupon déposé dans les boîtes aux lettres ou à retrouver sur le site de la commune et à déposer en mairie à l'attention de Stéphanie DUFOUR)*

NOVEMBRE

Mardi 11 novembre à partir de 11h15 - Armistice du 11 novembre
Messe à l'église St Remy d'Heudicourt suivi des commémorations au cimetière anglais et au monument aux morts - Verre de l'amitié offert à l'issue des cérémonies

Samedi 15 novembre à 20h30 - Concert de Gospel par Arboresco à l'église St Remy d'Heudicourt. Entrée à 5€ par personne, *gratuite pour les moins de 12 ans (pas de réservation)*

DÉCEMBRE

Dimanche 7 décembre : TELETHON - Tripes/Frites Saucisse/Frites. Tous les bénéfices seront reversés au TELETHON Salle Polyvalente « La Grange » rue Léon Récopé

Samedi 20 décembre - A partir de 9h00 : Distribution à domicile des colis des aînés par les membres du CCAS

A partir de 15h00 : Distribution des cadeaux de Noël des enfants offerts par le CCAS par les membres du CAL - Déambulation du Père Noël et ses lutins dans les rues du village

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES



Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Êtes-vous inscrit(e) sur les listes électorales de la commune ?

Pour vérifier, RDV sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous inscrire jusqu'au **vendredi 06 février 2026**. Passé cette date, toutes les demandes seront prises en compte après le 2ème tour du scrutin.

Vous pouvez effectuer votre démarche en mairie ou en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

QUI PEUT VOTER ?

Toute personne :

- âgée de 18 ans ou plus
- de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE
- inscrite sur les listes électorales de la commune

LES RAPPELS DE MONSIEUR LE MAIRE

INCIVILITÉS

INCIVILITÉS
STOP

Nous constatons de plus en plus d'incivilités. Or, ces incivilités peuvent être sanctionnées par la loi. Pour rappel : l'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie. Elles qualifient toute atteinte à l'ordre public et englobent de très nombreux comportements.



TRI SÉLECTIF

Rappel : Les sacs jaunes et bleus doivent être sortis la veille au soir. Sortir les sacs bleus et jaunes la veille ne signifie pas les laisser en permanence, ce qui serait assimilé à un abandon de déchets dans la rue et redevable de 135€ minimum.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES RUES

**J'ENTRETIENS
MON TROTTOIR
TOUTE L'ANNÉE**



Nous constatons encore trop souvent que l'entretien des trottoirs et des rues ne sont pas faits.

Pour rappel : L'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Les mesures prises ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent en ce qui les concerne à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous.

Arrêté municipal du 18/12/2023 : Le non-respect du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire pourra être engagée et poursuivie.

RÈGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT DE VÉHICULE SUR LES TROTTOIRS

Il n'est plus toléré que les véhicules stationnent sur les trottoirs pour des raisons de sécurité. Le stationnement sur les trottoirs est interdit par l'article R

417-11 du code de la route car cela gêne la circulation des piétons. Ces infractions peuvent entraîner 135€ d'amende et 35€ pour les deux roues. Cela peut également entraîner une mise en fourrière.



INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

Secrétariat mairie

Ouverture au public

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9H à 12H

2, place de la mairie
80122 Heudicourt
Tél : 03.22.86.81.32
Mail : mairie@heudicourt.fr

Agence postale

lundi 9H20-11H50
13H30 - 16H15
mardi 9H20 - 11H50
mercredi 8H45 - 11H00
jeudi 9H20 - 11H50
vendredi 9H20 - 11H50

2, place de la mairie
80122 Heudicourt
Tél : 03.22.84.32.67

SITE INTERNET DE LA COMMUNE



Restez connectés et à l'affût de l'actualité en nous suivant sur le site internet de la commune :

<https://www.heudicourt80.fr>



et également sur facebook : Le groupe : La vie d'Heudicourt et La page «Commune d'Heudicourt, Somme»

RETRAIT DES SACS BLEUS ET JAUNES

Les sacs bleus et jaunes sont à retirer à la mairie auprès d'Aurélie,
aux horaires d'ouverture de l'agence postale.

Chaque jour de 9H30 à 11H50